

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - volet patrimonial

Documents requis pour les projets assujettis

En plus des documents obligatoires à transmettre avec votre demande de permis, les informations suivantes sont nécessaires à l'analyse de votre dossier. Les informations exigées varient en fonction de la nature des travaux projetés. À noter que d'autres documents peuvent être demandés.

Pour la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment principal

Le plan projet d'implantation, incluant :

- L'implantation des bâtiments sur les terrains voisins.

Le plan de construction, incluant :

- La description détaillée des composantes architecturales et des matériaux souhaités :
 - couleurs (ex. : Sico 6213-52, Bloc d'argile)
 - dimensions
 - modèles, fabricants et modes d'installation (ex. : lambris de bois à gorge de marque Maibec, 6 pouces, couleur Or des prairies 051)
 - modèles d'ouvertures (portes et fenêtres)
- Les appareils d'éclairage sur le bâtiment :
 - localisation
 - modèle (ex. : Uberhaus, appliqué mural à deux lumières, couleur noir)
 - direction (ex. : orienté vers le bas)
- Les équipements mécaniques, énergétiques ou de communication sur le bâtiment :
 - dimensions et emplacement
 - mesures d'atténuation visuelle (ex. : écran végétal, clôture, muret, etc.)

Autres informations et documents :

- Une simulation visuelle en couleur et en 3 dimensions du bâtiment projeté dans son environnement.
- Des photographies récentes des bâtiments voisins.
- Lors d'un projet d'agrandissement : des photographies récentes de tous les côtés du bâtiment.
- Les documents relatifs aux travaux d'aménagement extérieur (voir détails au verso).

Pour la construction, l'installation ou l'agrandissement d'un bâtiment accessoire

Le plan projet d'implantation, incluant :

- La localisation des arbres existants sur le terrain, avant les travaux, et ceux préservés après.

Le plan de construction, incluant :

- La description détaillée des composantes architecturales et des matériaux choisis :
 - couleurs (ex. : Sico 6213-52, Bloc d'argile)
 - dimensions
 - modèles, fabricants et modes d'installation (ex. : lambris de bois à gorge de marque Maibec, 6 pouces, couleur Or des prairies 051)
- Des photographies récentes du bâtiment principal.
- Lors d'un projet d'agrandissement : des photographies récentes de tous les côtés du bâtiment accessoire.

Pour une opération cadastrale

Autres documents requis :

- Photographies récentes
 - vues d'ensemble du terrain prises sous différents angles et à partir de différents endroits
 - bâtiments voisins

Conseil : cochez lorsque les documents sont joints à votre demande!

Pour en savoir plus, consultez les informations relatives au Règlement RV-2011-11-31 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, volet patrimonial, disponible à l'adresse suivante :

www.ville.levis.qc.ca/taxes-permis-reglements/permis/piia-volet-patrimonial

Documents requis pour les projets assujettis (suite)

Pour la rénovation ou la modification d'un bâtiment principal ou accessoire

Le plan de construction ou le croquis, incluant :

- La description détaillée des composantes architecturales et des matériaux actuels et ceux souhaités :
 - couleurs (ex. : Sico 6213-52, Bloc d'argile)
 - dimensions
 - modèles, fabricants et modes d'installation (ex. : lambris de bois à gorge de marque Maibec, 6 pouces, couleur Or des prairies 051)
 - modèles d'ouvertures (portes et fenêtres)
- Les appareils d'éclairage sur le bâtiment :
 - localisation
 - modèle (ex. : Uberhaus, appliqué mural à deux lumières, couleur noir)
 - direction (ex. : orienté vers le bas)
- Les équipements mécaniques, énergétiques ou de communication sur le bâtiment :
 - dimensions et emplacement
 - mesures d'atténuation visuelle (ex. : écran végétal, clôture, muret, etc.)

Autres informations et documents :

- Une simulation visuelle en couleur et dans son contexte.
- Des photographies récentes de tous les côtés du bâtiment.
- Des photographies anciennes du bâtiment, si disponibles.
- L'identification des éléments faisant l'objet du projet de rénovation.
- Les soumissions (**attention toutefois de ne pas signer d'engagement avant d'avoir obtenu le permis**).
- Lors de la rénovation d'un bâtiment accessoire : photographies récentes du bâtiment principal et du bâtiment accessoire.

Conseil : cochez lorsque les documents sont joints à votre demande!

Pour la construction, l'installation, l'agrandissement ou la modification d'une enseigne

Un plan identifiant :

- La localisation de l'enseigne sur le terrain ou sur le bâtiment.
- Les détails de l'enseigne :
 - dimensions, forme et superficie
 - hauteur d'installation
 - graphisme, couleurs et type de lettrage
 - matériaux
 - type d'éclairage
- S'il y a lieu, la localisation des enseignes existantes sur le terrain ou sur le bâtiment.
- La localisation des arbres existants dans l'environnement de l'enseigne avant les travaux et ceux préservés après (si enseigne autonome).
- L'aménagement paysager projeté (si enseigne autonome).
- Les équipements d'éclairage sur le terrain : localisation, type (si enseigne autonome).

Autres documents requis :

- Des photographies récentes des enseignes existantes sur le bâtiment et sur le terrain.
- Une photographie récente du bâtiment sur lequel l'enseigne sera installée dans son environnement.

Pour des travaux d'aménagement extérieur

- Des photographies liées au projet : terrain, arbres, etc.
- La localisation des arbres existants avant les travaux et ceux préservés après.
- La localisation des clôtures, murets, murs de soutènement ainsi que les détails (hauteur, modèle, matériaux, couleurs et détails).
- La localisation et le détail des remblais et déblais.